PALESTINE OUI!

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE »

Les citoyennes et citoyens suisses, signataires de la présente initiative populaire, demandent que la Confédération suisse reconnaisse officiellement l'État de Palestine. Il s'agit d'un acte de justice, d'égalité de traitement, de cohérence diplomatique et d'engagement pour les droits humains. La Confédération suisse doit s'engager activement pour un État palestinien souverain et indépendant, et oeuvrer pour la paix, la dignité et l'autodétermination du peuple palestinien.
La reconnaissance de l'État de Palestine en application des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 242 du Conseil de sécurité, s'inscrit dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle ouvre la voie à une paix juste et durable au Proche-Orient.

La Constitution[1] est modifiée comme suit:

Art. 197, ch. 17[2]
17. Reconnaissance de l'État de Palestine
[1] La Suisse reconnaît la Palestine comme État souverain et indépendant.
[2] Si la reconnaissance de l'État de Palestine est acceptée par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral adresse au Secrétaire général de l'ONU et à l'Assemblée générale des Nations Unies une déclaration en ce sens dans un délai de trois mois à compter de la validation du résultat de la votation.

[1] RS 101
[2] Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seules les personnes ayant le droit de vote au niveau fédéral, dans la commune indiquée, peuvent signer la présente liste. Toute personne qui soutient cette demande doit la signer personnellement. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

	NAP	COMMUNE POLITIQUE			CANTON	
	Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature manuscrite	
1						
2						
3						
4						
5						

Veuillez envoyer cette liste dès que possible, même partiellement remplie, à l'adresse suivante:
Comité droit international, Via delle scuole 3a, 6900 Paradiso

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Dina Bazarbachi, 2 Ruelle des Galeries, 1248 Hermance — Julien Berthod, 31 Avenue du Bietschhorn, 1950 Sion — Sophie Bobillier, 34 Chemin du Renard, 1219 Aïre — Maira Alejandra Cardona, Froschaugasse 28, 8001 Zürich — Francesco (Franco) Cavalli, Via Querce 1, 6612 Ascona — Catherine Day Schmid, 5 Rue du Jura, 1201 Genève — Greta Gysin, Salita Monticello 1, 6821 Rovio — Rolando Lepori, Contrada Piazza Grande 9, 6986 Curio — Emma Lidén, 6 Chemin des Anémones, 1212 Lancy — Raphaël Mahaim, 23A Rte du Bon, 1167 Lussy-sur-Morges — Pietro Edoardo Majno-Hurst, Via Naccio 2, 6614 Brissago — Jovan Markesch, Via Valdani 9A, 6830 Chiasso — Lisa Mazzone, 5 Av. Ernest-Pictet, 1203 Genève — Fabian Molina, Schaffhauserstr.15, 8006 Zürich — Olivier Peter, 17 Avenue de Beau-Séjour,1206 Genève — Didier Pfirter, Gartenstr. 6, 4133 Pratteln — Ador Raheek, 44 Avenue Krieg, 1208 Genève — Laura Riget, Via al fiume 4, 6500 Bellinzona — Nathalie Ruoss, Kreuzwies 15, 8863 Buttikon — Josef (Beppe) Savary Borioli, Alla Ganna 1, 6662 Russo — Tobias Schnebli, 17 Rue de Bâle, 1201 Genève — Roxane Sheybani, 2 Chemin du Pré du Couvent, 1224 Chêne-Bougeries — Carlo Sommaruga, 11 Bd des Philosophes, 1205 Genève — Philip Stolkin, Schwanengasse 9, 3011 Bern — Burak Ünlü, Arminstr. 24, 8050 Zürich — Helena Verissimo de Freitas, 41 Rue Philippe-Plantamour, 1201 Genève.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu	Date	Timbre officiel
Signature manuscrite	Qualité officielle	

Publié dans la Feuille fédérale le 14.10.2025 - La date limite pour la récolte des signatures est fixée au 14/03/2027.